

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1308

présenté par
M. Véran

ARTICLE 30

I. – A l’alinéa 26, après le mot :

« supprimant »,

insérer les mots :

« ces autorisations ».

II. – En conséquence, compléter l’alinéa par les mots :

« cette autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.